

## NOTICE QUESTIONNAIRE : DEMANDE REORIENTATION L2 / ADMISSION L3 CADRE CONVENTION DE PARTENARIAT LYCEE-UGA

Avant de remplir le questionnaire, il est important de consulter la fiche "Procédure réorientation élèves CPGE 2023" sur le [site UGA](#) et de s'assurer de disposer des éléments indiqués ci-dessous.

### 1. Rubriques à compléter

- **Partie 1 : Identité et inscription CPGE**
  - **Nom, Prénom, Date de naissance, adresse mail**
  - **Lycée, année, filière et classe** (filière scientifique) CPGE
- **Partie 2 : Demande de réorientation ou d'admission UGA**
  - **N° étudiant UGA** : n° à 8 chiffres figurant sur la carte d'étudiant ou certificat de scolarité UGA (voir intranet LEO)
  - **Formation d'inscription parallèle à l'UGA en 2022/23** : voir carte étudiant ou certificat scolarité
  - **Formation souhaitée pour votre réorientation ou admission en 2023/24** : pour les formations relevant de la convention, le choix sera à faire via un menu déroulant.
- **Partie 3 : Projet Personnel** (*sauf réorientation hors cadre convention ou redoublement L1*)

Ces informations sont destinées aux responsables de licences afin de prendre connaissance de votre projet professionnel et d'apprécier vos motivations à rejoindre l'UGA.

  - **Objectifs professionnels** : Indiquez en quelques phrases vos objectifs professionnels (métier, secteur d'activité...)
  - **Motivations** : Indiquez en quelques phrases vos motivations à rejoindre l'UGA en licence
  - **Projet à moyen terme** : case(s) à cocher
  - **Demande de contact** (non obligatoire) : case à cocher si vous souhaitez obtenir un rendez-vous avec le responsable de la licence ou un conseiller en orientation et insertion professionnelle
- **Partie 4 : Pièces jointes** (*obligatoire pour réorientation en L2 ou admission en L3*)

Pour les demandes de réorientation en L2 ou d'admission en L3 dans le cadre de la convention, doivent être déposés les bulletins de notes de CPGE : bulletins de l'année en cours, bulletins de CPGE1 pour les élèves en CPGE2. Le bulletin du semestre 2 pourra être déposé dans un second temps, à l'issue de votre conseil de classe (au plus tard fin juin).

### 2. Enregistrement et transmission



Le questionnaire ne peut être enregistré qu'après saisie des rubriques obligatoires.

Après enregistrement, un accusé de réception sera transmis à l'adresse mail renseignée. Celui-ci comportera un identifiant personnel qui permet de modifier et de compléter la demande jusqu'au 12 juin (et d'ajouter le bulletin de semestre 2 jusqu'à fin juin). Un seul questionnaire doit être enregistré par élève.

### 3. Traitement de la demande

Après enregistrement, votre demande est transmise aux responsables de la formation souhaitée.

Après avis de la commission mixte et décision du jury de licence, les réponses aux demandes seront transmises par mail (entre le 12 et le 20/07). Les inscriptions en Licence auront lieu jusqu'au 19/07 puis du 23/08 au 08/09).

Pour toute question, contacter l'assistance à l'adresse suivante : [contact-cpge@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:contact-cpge@univ-grenoble-alpes.fr)